
9.2. PROGRAMMATIONS 2024 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS CONTRACTUELS

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs offre plusieurs programmations d'activités chaque année;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs embauche des contractuels afin d'animer ces activités;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des professeurs pour animer les cours des programmations printemps, été et automne 2024.

12. EMBAUCHE DES PROFESSEURS POUR LES PROGRAMMATIONS

- Considérant que ce sont les mêmes professeurs qui reviennent d'une session à l'autre, la greffière et moi proposons de faire une seule résolution d'embauche pour les professeurs, en précisant pour quelles sessions ils vont travailler.
 - À noter que chaque professeur signe un contrat par session par la suite, stipulant ses conditions d'embauche.

DEMANDE DE RÉOLUTION

Je demande l'autorisation aux membres du conseil pour procéder à l'embauche des professeurs pour les programmations de cours saisonnières pour le Service des loisirs, en fonction du document en **annexe**.

EMBAUCHE DES PROFESSEURS- PROGRAMMATIONS SAISONNIÈRES DE COURS
SERVICE DES LOISIRS VILLE DE SAINT-PIE

Professeurs	Cours	PROGRAMMATIONS			
		Hiver	Printemps	Été	Automne
Amélie Martin Professeure principale	Mise en forme pour adultes	n/a	x	x	x
Dominique Tremblay Professeure principale	Yoga		x		x
Patrick Desrosiers Professeur principal	Karaté		x	x	x
Jimmy Desrosiers Assistant Embauche conditionnelle à ce qu'il y ait 15 inscriptions et plus ou que les cours s'autofinancent en incluant son salaire	Karaté		x	x	x
Abby Malet-Desrosiers Assistante Embauche conditionnelle à ce qu'il y ait 25 inscriptions et plus ou que les cours s'autofinancent avec son salaire	Karaté		x	x	x

À noter que chaque employé doit signer un contrat pour chacune des sessions de cours.
La Ville de Saint-Pie se réserve le droit de résilier le contrat en tout temps.